



## COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL Conseil Municipal du 10 novembre 2021 à 19h00

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoint au Maire : CANESTRARI Véronique - SAPLANA Xavier - GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony

Conseillers municipaux : AYMARD Jean-Pierre - BLANGERO Nathalie - BOUR Lydie - BOYER Marc - CHAMBOVET Cyrielle  
COULLOMB Fabien - MEILHAC Laurent - MEYNIER Laurent - PONÇON Lydie - SAVELLI Eric

Procurations : LEVARDON Michel à BESNIER Didier - SAVINAS Gaëlle à Véronique CANESTRARI - COLLOCA  
Cindy à Cyrielle CHAMBOVET - LABELLE Séverine à SAVINAS Gaëlle

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport annuel sur les déchets par Mme Hélène MOULY, vice-présidente de la CCDSP
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2021
3. Prise en charge des frais de participation au Congrès des maires
4. Délégation de Service Public pour la fourrière
5. Décision modificative n°3 budget principal
6. Attribution du marché de travaux pour la vidéo protection
7. Convention unique du Pôle Santé et Sécurité au travail CDG
8. Mise en place des « Conventions Territoriales Globales » avec la CAF
9. Convention de participation aux marchés festifs
10. Convention avec le FCR
11. Questions diverses

En préambule de l'examen des points à l'ordre du jour, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les points 7 et 10 sont retirés de l'ordre du jour et ne donneront pas lieu à délibération, la commune ne disposant pas de tous les éléments nécessaires pour se positionner sur ces sujets.

## 1. Présentation du rapport annuel sur les déchets par Mme Hélène MOULY, vice-présidente de la CCDSP

M. le Maire accueille Mme MOULY, vice-Présidente de la CCDSP en charge des déchets ménagers et la remercie de sa présence.

Mme MOULY entame la présentation du rapport annuel sur les déchets au niveau intercommunal et communal afin de permettre aux conseillers municipaux de disposer des données utiles pour communiquer sur ce service. Elle indique tout d'abord qu'au-delà des déchets, sa mission porte sur leur revalorisation qui est l'enjeu central pour les années à venir.

Mme MOULY tient à indiquer que le bilan présenté porte sur les chiffres de l'année 2020, qui a été une année particulière avec la fermeture des déchetteries du fait de la crise sanitaire et le changement d'exécutif au sein de la communauté de communes.

Elle rappelle que la CCDSP s'occupe depuis 2016 de la partie collecte des déchets ménagers et que le traitement est délégué au syndicat du SYPP (Syndicat des Portes de Provence) à Montélimar.

Elle explique que le travail à réaliser est celui de la réduction des ordures ménagères, « les poubelles grises ». Mme MOULY dit que même à volume constant, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va augmenter fortement dans les prochaines années pour forcer à la réduction des déchets. Elle rappelle qu'en plus de son coût, l'enfouissement a des conséquences lourdes pour l'environnement et les riverains des sites, notamment nord du territoire intercommunal.

Mme MOULY alerte sur l'augmentation du volume des ordures ménagères au niveau intercommunal sur 2020. Elle précise que cette augmentation peut notamment s'expliquer par les restrictions au niveau des déchetteries.

Elle relève également l'augmentation du tonnage des emballages recyclables et du verre, mais une baisse des déchets papiers (moins de distribution de publicités, plus de dématérialisation...).

Concernant Rochebrou, Mme MOULY souligne une augmentation légère du volume des ordures ménagères à Rochebrou, 2 à 3 % de plus en 1 an. Elle dit que Rochebrou est une commune peu vertueuse sur ce sujet. Elle souligne toutefois qu'on retrouve à Rochebrou des déchets de communes voisines et préconise de supprimer les bacs situés sur des lieux de passage, notamment au bord des routes départementales.

Mme CHAMBOVET demande ce qui explique cette augmentation.

Mme MOULY répond que Rochebrou est une commune qui est dans la moyenne du territoire en matière de volume de tri-sélectif et que pour aller au-delà, il est nécessaire selon elle de changer les colonnes de tri pour avoir de meilleurs outils et mieux communiquer sur le sujet. Mme MOULY précise que Rochebrou est en dessous de la moyenne nationale pour le tri des déchets.

Mme MOULY explique qu'elle a procédé avec les services de la CCDSP à l'examen du contenu de containers d'ordures ménagères sur tout le territoire de la CCDSP. Elle dit qu'il a été retrouvé dans les ordures ménagères seulement 12 % de déchets qui auraient dû y être jetés. En moyenne, dans 25 kg de déchets on retrouve 35% de recyclables, 24% de déchets putrescibles (compost) et 30% d'éléments qui auraient dû finir en déchetterie.

Mme MOULY évoque aussi les problèmes du taux de refus des déchets triés. Elle explique qu'environ 15% des déchets déposés en colonne de tri n'ont rien à y faire et sont donc facturés en pénalité à la CCDSP, au tarif de l'enfouissement.

Mme MOULY présente ensuite les 4 déchetteries du territoire. Elle précise que 32 % des déchets récoltés sont des déchets verts et qu'elle a l'idée de mettre en place des broyeurs dans chaque commune pour faire du broyat et limiter les déplacements des habitants. Elle dit qu'en volume viennent ensuite les gravats (26 %) et les encombrants (19 %). Elle souligne l'augmentation du volume d'éco-mobilier récolté, ce qui est une bonne nouvelle car c'est ce qui est revendu le plus cher.

Mme MOULY évoque les autres actions mises en place par la CCDSP : 214 composteurs individuels fournis en 2020, les 8,2 tonnes de sapins collectés à Noël dernier et 67 classes rencontrées pour des animations et des actions de sensibilisation.

Elle rappelle que le budget déchets de l'intercommunalité, est de 6 000 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement. Elle précise que les déchetteries représentent 30 % du total du coût du service, le ramassage 21 % et le traitement des déchets 20 %.

## **6. Convention unique du Pôle Santé et Sécurité au travail CDG**

M. le Maire explique que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives des communes membres, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions de médecine du travail, d'inspection en santé et sécurité au travail. Il précise qu'il s'agit d'un simple regroupement des contrats existants.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022 ;
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents ;
- de l'autoriser à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que la convention proposée par le CDG26 porte la mention projet et que la présente délibération ne sera valable que pour signer un document en tous points identique à celui annexé à la présente délibération ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices à venir.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

## **7. Mise en place des « Conventions Territoriales Globales » avec la CAF**

M. le Maire rappelle que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Mme CANESTRARI explique que les Contrat Enfance-Jeunesse signés entre la CAF et les communes vont être amenés à disparaître et vont devenir des CTG, documents élaborés à l'échelon intercommunal. Elle dit que du fait du manque de réponse et d'information de la CAF à ce sujet, il n'est pas possible de se positionner dans l'immédiat, mais que le Conseil Municipal sera sollicité quand la commune disposera de plus d'informations. Mme CANESTRARI rappelle que la CCDSP n'a pas de compétence en enfance-jeunesse.

## **VIE LOCALE ET ANIMATIONS**

### **8. Convention type de participation aux marchés festifs**

M. le Maire dit que dans le cadre du marché nocturne du 17 décembre 2021, un modèle de convention avait été arrêté par le Conseil Municipal pour être passée avec chacun des exposants pour définir les modalités d'organisation et de participation. Il explique qu'en prévision de l'organisation prochaine par la commune du marché de Noël et des potentiels autres événements de ce type, il serait utile de modifier la convention pour qu'elle soit applicable à tous les marchés sans avoir à repasser par une délibération à l'avenir.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de participation aux marchés festifs ;
- de l'autoriser à signer lesdites conventions avec les différents participants ;
- de dire que M. le Maire définira pour chaque marché festif les modalités d'organisation, conformément à ce que prévoit la convention, notamment les dates et horaires de l'événement ;
- de dire que les tarifs d'occupation du domaine public seront fixés par décision de M. le Maire ;
- de dire que les dépenses liées aux marchés festifs organisés par la collectivité seront prévues au budget et imputé à l'article 6232.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **9. Convention avec le FCR**

M. le Maire rappelle que ce point est retiré de l'ordre du jour. Il explique que le FCR n'a pas encore fait de retour sur la proposition de convention qui vise à lever les ambiguïtés sur l'entretien des vestiaires suite à quelques soucis constatés dans l'état de propreté des lieux et à une rencontre avec le président du club à ce sujet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• Information sur les décisions prises en délégation du Conseil Municipal (dont DIA)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises suite aux DIA n°2021-44 à 51 de ne pas préempter les biens concernés.

Il communique aussi les décisions n°24-2021 relative à une demande de subvention auprès du département de la Drôme pour la vidéo-protection ; n°25-2021 prise pour une demande de subvention au titre de la DSIL/DETR pour les travaux de restauration de l'église Sainte-Anne et n°26-2021 prise pour l'avenant n°2 au marché de révision du PLU

Il rappelle que le service ne coûte rien à la collectivité, sauf en cas de véhicule abandonné et sans propriétaire identifiable.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de délégation du service public des fourrières automobiles ;
- de l'autoriser à signer ladite convention ;
- de déléguer le service public des fourrières automobiles au Garage BELIER à la Baume-de-Transit.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

## RESSOURCES COMMUNICATION MUTUALISATION

### **4. Décision modificative n°3 budget principal**

M. le Maire invite M. STEMPFEL à présenter ce point. Il explique qu'il convient de provisionner les créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans qui n'ont pas pu être recouvrées à ce jour et précise que ces provisions n'ont pas pour objet d'interrompre les poursuites.

M. le Maire indique que ces créances concernent l'entreprise FIBROP qui a loué le terrain derrière la mairie pour l'enlèvement des cabines téléphoniques. Il signale que le gérant de l'entreprise en liquidation judiciaire est également propriétaire de 8 autres structures dont certaines en activité.

M. STEMPFEL ajoute que suite à l'instauration du Plan Délimité des Abords par le préfet de Région, les servitudes annexées au PLU doivent être mise à jour, ce qui demande l'intervention d'un prestataire et les ressources nécessaires au compte 202.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative suivante :
  - o Compte 6817/68 (provision), ajout de 4 000 € ;
  - o Compte 6068/11 (autres matières et fournitures), diminution de 4 000 € ;
  - o Compte 202 (PLU) ajout de 500 € ;
  - o Compte 2184 (mobilier) diminution de 500 €.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **5. Attribution du marché de travaux pour la vidéo protection**

M. le Maire rappelle le projet d'équipement de la commune en matière de vidéo-protection et la nécessité pour la réalisation de ces travaux que le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise sélectionnée.

M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offre commune avec Saint-Restitut s'est déroulée avant le Conseil Municipal et qu'il a été proposé le choix d'un prestataire. Il précise que 3 entreprises ont candidaté et présente le résultat de l'analyse des offres et des négociations.

M. le Maire dit que les membres de la CAO ont proposé à l'unanimité de retenir l'entreprise GUERPEL CITEOS avec une offre de 113 396 € pour couvrir les 2 communes. Il précise que cette offre était pratiquement équivalente à ses concurrentes sur le volet technique, mais bien moins chère. M. le Maire explique que l'installation des caméras sera sous-traitée par le titulaire du marché à un prestataire de Suze-la-Rousse et que l'installation à Rochegeude pourra se faire dès début 2022.

M. COULLOMB précise que sera à rajouter au coût du marché : 2 branchements au réseau ENEDIS et l'installation d'une climatisation et d'une isolation pour le serveur qui sera situé en mairie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché de fourniture et d'installation de systèmes de vidéo-protection pour les communes de Rochegeude et de Saint-Restitut à GUERPEL CITEOS pour un montant annuel maximum de 70 000 € HT, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois pour une année supplémentaire ;
- de l'autoriser à signer ledit marché ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et le seront pour les exercices futurs.

*Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité.*

*Mmes CHAMBOVET et COLLOCA se sont abstenues.*

Mme CANESTRARI, membre de la commission déchets de la CCDSP, remercie Mme MOULY et souligne qu'elle met tout son cœur pour ce service avec les agents de la CCDSP et les élus de la commission.

Mme MOULY dit que la mission est passionnante et concrète, même si elle n'est pas simple car on est au contact direct des administrés.

Mme MOULY propose de présenter également le rapport d'activité SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), compétence de la CCDSP.

Elle indique qu'à Rochechouart, il y a 129 maisons équipées d'un assainissement non collectif et qui doivent faire l'objet de contrôles obligatoires : soit selon un rythme régulier, soit à la vente du bien, soit en cas de réhabilitation. Elle dit que ces contrôles sont payants, entre 70 € et 160 €. Mme MOULY explique que sur les contrôles réalisés à Rochechouart, 7 installations ont été déclarées non conformes avec un risque avéré, 63 non conformes sans risques et 57 conformes.

M. le Maire précise que la non-conformité d'un dispositif d'assainissement non-collectif est bloquante au moment de la vente du bien.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte :

- de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCDSP pour l'année 2020 ;
- de prendre acte du rapport annuel sur le SPANC de la CCDSP pour l'année 2020.

Mme MOULY remercie le Conseil Municipal de son attention et quitte la séance.

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2021**

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques, il met le compte rendu au vote.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2. Prise en charge des frais de participation au Congrès des maires**

M. le Maire indique que du 16 au 18 novembre 2021, se déroulera à Paris le Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité et que le Conseil Municipal doit délibérer pour la prise en charge des frais de déplacement nécessaires à l'accomplissement de cette mission sur présentation d'un état de frais. Il précise que les frais de bouche restent à la charge des participants.

M. AYMARD demande quels élus participent au congrès.

M. le Maire répond qu'il y va seul.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de prendre en charge des frais de participation au 103ième Congrès des Maires de France, qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2021, pour Monsieur le Maire ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **3. Délégation de Service Public pour la fourrière**

M. le Maire dit que pour permettre l'enlèvement des véhicules gênants, la commune a la possibilité de confier la mission de fourrière à un prestataire, à savoir le garage Bélier à la Baume-de-Transit. Il précise que le délégataire est rémunéré du service par les frais de fourrière (pas de coût pour la collectivité sauf cas particuliers) et assure la gestion et le risque du service.

M. le Maire indique que la Mairie de Suze-la-Rousse a délégué la mission de la même manière et fait intervenir la fourrière pour les stationnements gênants sur les emplacements du marché hebdomadaire. Il explique qu'à Rochechouart la fourrière pourrait intervenir de la même façon à l'occasion des festivités, notamment lors de la fête de l'été ou des véhicules restent stationnés dans le périmètre de la brocante ce qui pose des problèmes de sécurité, d'organisation et de mobilité pour les propriétaires des véhicules.

Mme MOULY dit que d'autres actions sont à l'étude comme la pose de colonnes de tri semi-enterrées, la mise en place de composteurs partagés ou encore le ramassage en porte à porte.

M. le Maire indique être favorable à l'idée d'un point de collecte enterré dans le cœur du village, mais dit que ce n'est pas nécessaire dans les autres quartiers qui pourraient disposer de containers semi-enterrés.

Mme MOULY informe le Conseil Municipal de la fourniture prochaine de nouvelles colonnes de tri pour un site de Rohegude et la mise à disposition par la CCDSP de poubelles dédiées pour favoriser le tri des déchets lors des festivités.

Mme CHAMBOVET pense que la taille des ouvertures des colonnes de tri, trop petites et peu pratiques, est un obstacle au tri sélectif.

Mme MOULY répond qu'au contraire, il a été constaté que sur des containers cassés qui se retrouvent avec des ouvertures plus larges, que les gens en profitaient pour y jeter tout et n'importe quoi.

Mme BLANGERO demande quelle sera l'évolution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à l'avenir, notamment si on améliore le tri.

Mme MOULY dit que la TGAP va augmenter fortement (passage de 25 à 65 € la tonne de déchets enfouis) et que si le tri est moins couteux, il représente une charge et que par conséquent, un meilleur tri permettra surtout de limiter la hausse du coût du service.

Mme BLANGERO explique que certaines personnes se demandent quel est l'intérêt du tri si la redevance ne baisse pas.

Mme MOULY répond que si on ne tri pas plus, on va faire exploser le coût du traitement des déchets et la facture pour le contribuable.

Mme MOULY reprend la présentation du rapport. Elle annonce les travaux à venir à la déchetterie de Suze-la-Rousse à partir de décembre 2021 et précise que le site ne sera pas fermé pendant les travaux.

Elle informe de la mise en place des premiers sites de composteurs partagés aux Granges-Gontardes et à Saint-Restitut et dit que le dispositif n'est pas encore prévu pour Rohegude

M. le Maire précise qu'il y a eu des volontaires pour porter le projet, mais qu'ils n'ont pas pu se libérer pour suivre les formations nécessaires.

Mme MOULY présente ensuite le rapport du SYPP. Elle indique que le syndicat a créé un jeu de société qui a été offert à chaque commune pour mettre à disposition des écoles ou associations. Elle rappelle les opérations de compostage proposées dans les différentes déchèteries. Elle poursuit en présentant les deux gros projets du SYPP : la construction d'une usine à Malataverne, proche du centre d'enfouissement de Roussas, pour récupérer dans les déchets ménagers les produits recyclables et sécher les déchets ultimes pour diminuer leur poids (investissement 40 millions d'€) et le projet Metropolis, une usine pour trier et traiter les bacs jaunes en Drôme (traitement à Nîmes actuellement).

Mme MOULY termine en évoquant les autres actions du SYPP : démarches pédagogiques, le traitement de l'amiante...

Mme MOULY dit que les territoires les plus vertueux sont ceux qui ont mis en place la taxe incitative et qu'un cabinet a été missionné pour étudier la mise en place de ce dispositif sur le territoire de la CCDSP. Elle évoque aussi le lancement d'une étude pour l'utilisation de caméras nomades pour surveiller les points de tri

M. SOUCHE fait part des trois problèmes principaux selon-lui : la présence de bacs d'ordures ménagères sur les axes circulants qui traversent le village, les colonnes de tri trop petites et les bacs à ordures ménagères trop grands et les colonnes de tri souvent trop pleines ce qui pousse les gens à poser leurs déchets par terre.

Mme MOULY répond que ça rejoint son analyse et la nécessité d'adapter les lieux de collecte et les outils utilisés.

Mme CHAMBOVET souligne le problème de la taxe incitative, basée sur le volume de déchets, pour les assistantes maternelles qui génèrent beaucoup de déchets du fait de leur activité.

Mme MOULY dit que le problème a déjà été évoqué et qu'il y a des situations particulières qui peuvent faire l'objet d'aménagements.

- **Arrêtés du préfet de région en date du 26 octobre 2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de deux arrêtés du Préfet de région :

- La nouvelle inscription de l'église Notre-Dame-des-Aubagnans au titre des monuments historiques. Il indique qu'elle est désormais protégée sous le nom d'église (l'édifice ayant été historiquement le siège d'une paroisse, il était erroné de la nommer chapelle) et que le statut de monument historique a été étendu aux ruines du prieuré attenant.
- L'instauration du PDA (Plan Délimité des Abords) qui remplace le périmètre de 500 m autour des monuments historiques afin de concentrer les avis de l'ABF sur les secteurs à enjeux architecturaux et paysagers, de gagner en cohérence et de simplifier les démarches pour les habitants.

- **ADAPEI**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation envoyée par l'ADAPEI pour un jeune de Rohegude qui est scolarisé dans un institut médico-éducatif. Il dit que la décision a été prise avec les adjoints concernés de ne pas y donner suite, la commune ayant fixé le principe de ne pas participer à la scolarisation des élèves en dehors de Rohegude à l'exception des classes ULIS.

Mme CANESTRARI rappelle que l'ADAPEI est une association et que la commune n'a pas de convention avec elle pour ce type de prise en charge. Elle rappelle également que la commune subventionne l'ADAPEI de Pierrelatte via les subventions aux associations.

- **Plan 5 000 terrains de sports d'ici 2024**

M. le Maire rappelle le principe de ce dispositif national. Il indique qu'une enveloppe de 200 millions d'euros va être consacrée au sport, dont 100 millions pour 2022. M. le Maire fait part de son souhait qu'une commission se mette en place pour travailler sur le sujet afin d'identifier les projets sur lesquels Rohegude pourrait bénéficier d'aides au titre de ce plan.

- **Hommage à M. Bernard TOURTIN**

A l'instar de ce qui a été fait pour Gabriel Rodet, M. le Maire propose de déposer une plaque sur la tombe de M. TOURTIN au nom de la mairie, qui rappelle qu'il a été maire et qui fasse apparaître les décorations qu'il avait obtenu, notamment l'Ordre National du Mérite.

M. le Maire propose également de donner son nom à un lieu emblématique du village. Si le futur local des associations a été évoqué, la famille souhaiterait plutôt que son nom soit donné à la Digue qui est un endroit auquel il était lié du fait de la présence du monument aux morts et de la proximité de l'aire de loisirs dont il est à l'origine du développement.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour renommer le cours de la Digue en cours Bernard TOURTIN.

M. le Maire dit qu'une délibération viendra prochainement formaliser cette décision.

- **Etat sanitaire des arbres du village**

M. SOUCHE rappelle la liste des arbres expertisés et dit qu'une réunion de commissions a été organisée en urgence le 4 novembre pour statuer sur le devenir des arbres considérés comme dangereux. Il indique qu'un phasage a été arrêté :

1. Fin 2021 :

- abattage du marronnier devant la chapelle Saint-Denis et remplacement direct pour ne pas créer un vide. Choix d'un olivier adulte avec un entourage en pierre.
- Abattage du micocoulier de l'école, très dangereux. Décision de ne pas le remplacer.

2. Premier semestre 2022 :

- Platane du bar, tentative de le conserver jusqu'à la requalification du cours de l'Apparent dans les prochaines années. Mesures prises pour assurer l'équilibre de l'arbre en rééquilibrant les branches et en supprimant le bouchon ciment fait à une époque. Mais l'arbre est condamné à terme.
- Platane du calvaire, en très mauvais état. Il faut le rééquilibrer pour le conserver encore quelques années.

3. 2022 :

- Lancement d'une étude pour le remplacement des arbres du village afin de trouver des essences adaptées aux sols, aux évolutions climatiques, aux parasites et au besoin en eau.

4. 2023-2024 :

- Remplacement des arbres du boulodrome et de l'aire de jeu
- Mise en attente pour les arbres de la Digue qui sont propriété du département. Pas dangereux, mais 2 arbres irrécupérables suite à l'incendie. En attente de l'évolution du dossier Digue.

- **Créances irrécouvrables**

M. le Maire indique qu'il veut prévoir une réunion pour travailler sur les créances irrécouvrables et rechercher une piste pour récupérer les sommes dues depuis 20 ans par des personnes qui sont toujours à RocheGude et qui ne rencontrent plus de difficultés financières.

- **Terrain derrière la Mairie**

M. le Maire rappelle le nettoyage du terrain derrière la mairie et la pose du portail. Il propose, dans un premier temps, du fait de la fermeture du cours de l'école, d'une partie du cours de la Digue et de la construction du local associatif dans les prochains mois, d'en faire un parking pour le stationnement des élus et du personnel municipal afin de libérer de la place pour les riverains et usagers sur le domaine public. Il indique avoir demandé un devis pour faire un aménagement du parking et traiter l'évacuation des eaux de pluie, travaux estimés à 9 540 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour ces travaux sur le budget voirie.

Mme GROUILLER souligne toutefois qu'il avait été envisagé de faire quelques réserves sur le budget voirie de 2021 pour préparer l'aménagement futur de la place du Basket.

- **Sécurisation des exploitations agricoles**

M. le Maire dit qu'il a proposé de faire venir la gendarmerie pour une réunion avec les agriculteurs pour faire un exposé sur les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser les installations agricoles. Il précise que les professionnels intéressés n'ont pas donné suite à cette proposition.

- **Salle associative place du Basket**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la clôture de l'appel d'offres pour le projet, mais que le montant des offres est supérieure de 30 % à l'estimatif de l'architecte. Il précise que l'architecte doit analyser cette problématique et faire un retour prochainement, même s'il est probable que tout ou partie de ce différentiel soit dû à l'augmentation des matières premières.

- **BJR**

M. AYMARD adresse au Conseil Municipal les remerciements de l'association et de ses membres pour la subvention accordée lors de la précédente séance. Il informe l'assemblée que l'équipe féminine du club vient d'être sacrée championne de Drôme et que l'équipe masculine va jouer la demi-finale départementale.

Il demande l'accord de la municipalité pour accueillir le congrès départemental des clubs de la Drôme à RocheGude le samedi 27 novembre 2021, suite au désistement du club de Nyons. Ce serait la 4<sup>e</sup> fois que cet événement serait organisé à RocheGude après 1998, 2004 et 2016.

- **Comité des Fêtes et Animations de RocheGude**

M. COULLOMB informe le Conseil Municipal de l'organisation le vendredi 19 novembre de la fête des vigneron et de l'enterrement le 17 décembre 2021 de deux capsules temporelles qui seront ouverte en 2046.

Séance levée à 21h40.

Le Maire, Président de séance,  
Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,  
Antony SOUCHE